

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

ST/PR/VS/ME

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Arrêté n°2025-462
Feuillet n°066

Nous, Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1, et L 2213-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les **textes d'application**,

CONSIDERANT, la demande de Monsieur Olivier MAES concernant une livraison au n°14 rue Louis Gallet à Wimereux,

CONSIDERANT, **qu'il convient de réglementer** le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette livraison et de prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre la livraison, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant, sur **l'équivalent de 2** places de stationnement situées le long des n°s 25, 27 rue Louis Gallet le 04 novembre 2025 de 08h00 à 20h00.

Article 2 : Les services techniques de la ville sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit.

Article 3 : Monsieur Olivier MAES est responsable du parfait déroulement de cette livraison.

Article 4 : **Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.**

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 6 : Le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne-sur-Mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX,

VU, le D.G.S.

Le Maire
Jean-Luc DUBAËLE

#signature#